

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 7 octobre 2021

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 6 octobre 2021 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **12**
Votants **12**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2021

Date d'affichage du procès-verbal : 11 octobre 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le 6 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : **MM. Hélène BARBIER - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Rainier MOUTOT - William ROUX - Mireille VIGNARD**

Excusés : **MM. Sandrine BADON - Stéphanie MOULIN - Cécile RAFFIN**

Secrétaire de séance : **MM. Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

En début de séance, les conseillers départementaux, Madame Muriel PARET et Monsieur Daniel GILLES se présentent individuellement aux membres du conseil et exposent leurs missions au sein du Département.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

➤ Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **MM Mireille VIGNARD**,

➤ Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte d'une délibération relative à :
❖ Convention « bibliothèque municipale – école de Châteaudouble »,

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2021 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 27 septembre 2021.

➤ **Convention « Bibliothèque municipale – école de Châteaudouble » :**

La bibliothèque municipale de Châteaudouble est ouverte à l'ensemble de la population de la commune.

Elle est également ouverte pour les enfants scolarisés dans les classes de l'école de Châteaudouble et aussi pour les autres enfants scolarisés dans le regroupement pédagogique intercommunal.

L'intervention de la bibliothèque auprès de l'école a été formalisée dans le cadre d'une convention définissant le cadre du partenariat.

Vu que le corps enseignant a changé, il serait souhaitable de signer à nouveau cette convention qui entrera en vigueur pour l'année scolaire 2021/2022, reconduite tacitement pour les années suivantes.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 :**

Monsieur le Maire précise que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre qui régit la comptabilité des communes.

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.

Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant la M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 : l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2022.

En date du 29 septembre 2021, le comptable public a émis un avis favorable au passage anticipé à la M57.

Monsieur le Maire explique certains changements :

- Faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- Vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le passage de la Commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Lotissement « les jayettes » construction de 8 logements locatifs : garanties d'emprunts :**

Monsieur le maire fait part de la demande d'Habitat Dauphinois qui sollicite de la commune une garantie d'emprunt à hauteur de 50% correspondant au financement PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier contracté auprès de la Banque des Territoires.

Monsieur le maire précise que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50,00 % pour le remboursement de ce prêt souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Centre de Gestion « convention unique pôle santé et sécurité au travail » :**

Monsieur le maire fait part du courrier reçu du Centre de Gestion de la Drôme (CDG) qui stipule que pour faciliter et améliorer les démarches administratives, le CDG met en place une nouvelle convention unique en santé et sécurité au travail (C.U.S.S.T) qui regroupera désormais la médecine du travail, l'inspection en santé et sécurité au travail, le coaching et la psychologie du travail.

Cette démarche passe juridiquement par l'obligation pour le CDG de résilier les conventions existantes à compter du 31 décembre 2021. La nouvelle CUSST pourra ainsi s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2022.

Il est nécessaire de délibérer pour autoriser la signature de la convention et des documents afférents.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Eaux assainissement 2020 :**

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, qui stipule **38** ressources en eau exploitées, **22** stations de production, **105** sites de stockage, **3 531 km** réseau de distribution, **38** interconnexions, **7** captages prioritaires, **103 386** abonnés.

Prix de l'eau actuel : 1.40 €/m³ - tarif 2023 : 1.65 €/m³ (tarif moyen pondéré TTC/m³ pour une facture de 120 m³ taxes et abonnement compris).

Prix de l'assainissement actuel : 1.50 €/m³ - tarif 2023 : 1.58 €/m³ (tarif moyen pondéré TTC/m³ pour une facture de 120 m³ taxes et abonnement compris).

➤ **Bilan financier de la salle des fêtes :** les dépenses finales de la salle des fêtes s'élèvent à : Travaux : 590 929.60 € HT - Maîtrise d'œuvre : 67 520.02 € HT - Divers : 10 152.95 € HT soit au total : 668 602.57 € HT. Elle a été subventionnée à hauteur de 79,55 % par l'État, la Région, Le Département, Valence Romans Agglo et le Syndicat d'Énergie de la Drôme.

➤ **Emploi agent technique :** Dans les prochains jours, un appel à candidature va être publié pour le poste d'agent technique à temps non complet.

➤ **Point sur les commissions :** Présentation par les conseillers des commissions de l'Agglo. Commission Culture / Commission sport / Commission déchets.

➤ **Maison « 26 grande rue » :** Le parc extérieur a été nettoyé et nivelé. Une invitation aux conseillers est lancée afin de définir du devenir de cette maison. Une réunion de travail est fixée le 12 octobre 2021 à 20h00.

➤ **Chemin des artistes :** Vernissage samedi à 18h30 au temple suivi d'un pot à 20h00 à la salle des fêtes.

➤ **Terrain de foot :** des aménagements ont été réalisés. Les tas de terre seront aménagés en bosses pour un petit parcours pour les VTT.

Les samedis après-midi à partir de 14h00 (sauf en cas de mauvais temps), pour les jeunes entre 7 et 18 ans +, un jeune de la commune, Léo, entraîne et propose de jouer au foot.

➤ **Visio Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :** Présentation du nouveau Contrat Territorial Global de Gestion en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse. Les subventions devraient rester les mêmes, légère augmentation de la Prestation de Service Ordinaire.

➤ **Auberge de l'école :** rendu du questionnaire de satisfaction sur la restauration scolaire du RPI : l'ensemble des familles est satisfait du service apporté. Des formations vont être prévues pour le personnel, notamment 1^{er} secours et Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Une réflexion sera engagée afin de se positionner pour qu'un consultant accompagne le RPI pour le faire évoluer, notamment sur l'encadrement et l'animation du service restauration.

➤ **Truck SOLIHAL :** venue du truck à Châteaudouble (au printemps), informe et oriente les particuliers sur les aides et les démarches en autonomie et rénovation énergétique.

➤ **Dénomination de la Bibliothèque et salle des fêtes :** 113 personnes ont voté (81 familles). Du vote sont ressortis les noms suivants :

Salles des fêtes : salle des fêtes – La marette – Les monts du matin

Bibliothèque : 1 001 feuilles – Atulu – Attrape rêve – Au bonheur des mots

Parmi les noms ci-dessus et afin que le conseil municipal tranche au prochain conseil, il est proposé de solliciter à nouveau les Châteaudoublois pour le choix final, un nom individuel par personne.

Le prochain conseil Municipal est prévu le mardi 9 novembre 2021 à 20h30

Fin de séance à 23h35